



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 5 octobre 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Est absente Madame Marie-Hélène Caron, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-10-220

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Mandat à une nouvelle firme d'avocats
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Entente pour le déneigement du terrain de la caserne incendie
 - 4.2 Travaux d'asphalte sur les chemins municipaux
 - 4.3 Soumissions - Sel de déglçage
 - 4.4 Entente avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy
 - 4.5 Quotepart 2016 pour le Transport Vas-Y inc, volet adapté
 - 4.6 Réfection des services d'eau potable, d'égout sanitaire et de voirie - Demande d'aide financière "Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités"
 - 4.7 Soumissions - Sel adoucisseur Magic en ballots 2000 lbs
 - 4.8 Tarif du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2016
 - 4.9 Demande de crédit pour la vidange des fosses septiques - 43, Ancienne Route 2
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Arbres nuisibles sur le terrain de l'édifice municipal - Demande d'autorisation
 - 5.2 Demande d'aide financière du comité d'embellissement - Pancarte
 - 5.3 Bâtiment secondaire sans bâtiment principal
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Mesures sur la facturation obligatoire
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Symposium sur la gestion de l'eau



- 7.2 Colloque sur la santé et la sécurité du travail
- 7.3 Rencontres
- 8. Affaires nouvelles
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-10-221

3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

- 3.3.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Gilles Couture maire.
- 3.3.2 Correspondance de l'Office des personnes handicapées nous faisant quelques suggestions quant aux travaux entourant notre démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Celles-ci permettront de tenir compte de l'ensemble des réalités des aînés de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, incluant ceux ayant des incapacités ou en perte d'autonomie.
- 3.3.3 Suite à l'assemblée générale annuelle des membres du CAUREQ, madame Micheline Anctil présidente nous a transmis un chèque au montant de 1 867,22 \$ représentant la partie excédentaire à redistribuer pour l'année financière 2014-2015. Le montant qui nous était attribué est de 3 130,58 \$ mais pour bénéficier de ce montant, notre municipalité devait avoir préalablement contribué au financement du fonds de prévoyance; financement établi proportionnellement au revenu généré par chaque municipalité auprès du CAUREQ. De ce fait, un montant de 1 263,37 \$ a été retranché afin de compléter notre contribution au fonds.
- 3.3.4 Remerciements de monsieur Bertrand Thériault président de l'activité "Classique de Golf Laurier et Tommy Plourde, 11e édition" pour notre implication à leur activité. Les recettes seront distribuées également entre la Fondation de l'école des Vieux-Moulins pour des bourses aux étudiants et au Service des Loisirs pour les jeunes de la Municipalité.



2015-10-222

3.4. **COMPTES**

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de septembre 2015, pour un total de 61 906,98 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de septembre 2015 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	616.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	691.53 \$
c) Dépenses de loisirs :	18.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 78 077,00 \$ tels qu'inscrits au registre des achats du 30 septembre 2015, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 septembre 2015 au montant de 78 077,00 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-223

3.5. **MANDAT À UNE NOUVELLE FIRME D'AVOCATS**

CONSIDÉRANT les offres de services (20 novembre 2014 et 14 avril 2015) transmis par Maître Rino Soucy, associé principal pour la Firme Marceau Soucy Boudreau, Avocats;

CONSIDÉRANT les couts pour l'obtention de leurs services, soit un taux horaire de 125 \$ à 140 \$ et pour le forfait en ce qui a trait au service illimité de consultations téléphoniques, le cout est de 400 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup utilise depuis plusieurs années et à sa pleine satisfaction les services du cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay;

CONSIDÉRANT que les couts pour les services de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay sont plus élevés, soit un taux horaire moyen approximatif de 300 \$ et pour le forfait téléphonique annuel, le cout est de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

QUE lorsque nous aurons besoin des services d'une firme d'avocats, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup octroiera le mandat à la firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy Boudreau. De plus, à compter de janvier 2016, le forfait téléphonique sera octroyé exclusivement à la Firme Marceau Soucy Boudreau.



Pour les dossiers présentement en cour, nous poursuivrons avec la Firme Tremblay Bois Mignault Lemay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

4.1. ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DE LA CASERNE INCENDIE

Reporté à la séance du 2 novembre 2015.

4.2. TRAVAUX D'ASPHALTE SUR LE TROISIÈME RANG SUD-DU-LAC

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser les travaux dans le Troisième Rang Sud-du-Lac, soit le creusage de fossés, réfection de ponceaux et la pose d'asphalte.

Les couts reliés à ces travaux sont estimés à 34 000 \$. Les crédits seront pris à même l'aide financière dans le cadre du réseau routier municipal qui est de 14 000 \$ et le solde sera pris à même le transfert dans le cadre des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3. SOUSSIONS - SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées à deux (2) entreprises pour l'achat de 365 tonnes de sel de déglacage pour la saison 2015-2016;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées dans les délais requis de l'appel d'offres, dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Frais de transport	Cout sans taxes pour 365 TM	Taxes	Cout avec taxes pour 365 TM
Mines Seleine / Sel Windsor	37 800,00 \$	6 856,50 \$	6 687,31 \$	51 343,81 \$
Sel Warwick inc.	33 488,75 \$	Inclus	5 014,94 \$	38 503,69 \$

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, la directrice générale a procédé à l'analyse de l'offre reçue et elles sont toutes deux conformes aux exigences du cahier des charges;

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été déposée par l'entreprise **Sel Warwick inc.** pour le cout de 38 503,69 taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

2015-10-224

2015-10-225



D'accepter la soumission présentée par **Sel Warwick inc.** et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de 365 tonnes métriques de sel de déglacage de l'entreprise (**Sel Warwick inc.**) pour la saison 2015-2016, dont le cout est de 105,49 \$ la tonne métrique (taxes incluses), transport inclus, faisant un total de 38 503,69 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4. **ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY**

Le maire fait un compte rendu de la rencontre qui s'est tenue avec le Conseil municipal de Saint-Pierre-de-Lamy.

Concernant l'entente d'entretien des chemins qui n'est que verbale, ce sujet sera discuté lors de la rencontre du lac à l'épaule qui se tiendra le 16 octobre prochain. Par la suite, s'il y a lieu, une rencontre sera organisée avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy afin qu'une entente écrite en bonne et due forme soit effectuée.

2015-10-226

4.5. **QUOTEPART 2016 POUR LE TRANSPORT VAS-Y INC, VOLET ADAPTÉ**

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup confirme son adhésion au transport adapté - Vas-Y inc., volet adapté, pour l'année 2016 dont le cout prévu est de 3 145 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-227

4.6. **RÉFECTION DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE VOIRIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE "FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS"**

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'intervention de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, les travaux prioritaires (0-5 ans) sont, entre autres, la réfection des services d'eau potable et/ou d'égout sanitaire sur les segments I001, I002, I003, I004, I008, I009, I110, I111, I018, I019, I020 et I021;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont majeurs et que le ministère des Transports prévoit faire des travaux de reconstruction de la chaussée et de l'égout pluvial sur les rues Principale Sud, Principale Nord et sur une partie de la rue Taché Est;

CONSIDÉRANT QUE les travaux municipaux ne peuvent être réalisés sans aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles dans le sous-volet 1.1 du programme "Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)";

CONSIDÉRANT QUE ce projet, tel que préparé par la firme BPR Groupe-conseil, répond aux attentes du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR Groupe-conseil a été mandatée pour représenter le projet dans le cadre du programme "Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)";

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup présente une demande d'aide dans le sous-volet 1.1 du programme "*Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)*"; pour le projet de réfection des services d'eau potable, d'égout sanitaire et de voirie, sur les rues Taché Est, Principale Sud et Principale Nord;

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal et ne contrevient à aucun règlement;

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise madame Sylvie Samson, directrice générale, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement au programme "*Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)*";

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup s'engage à investir le seuil minimal d'immobilisation en réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts ou de voirie, exigé par le programme d'aide fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux subventionnés dans le programme;

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup confirme que la firme BPR Groupe-conseil soit autorisée à préparer et à présenter la demande d'aide au programme "*Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)*"; », et soit également autorisée à représenter techniquement la Municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-228

4.7. **SOUMISSIONS - SEL ADOUCISSEUR MAGIC EN BALLOTS 2000 LBS**

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées à deux (2) entreprises pour la fourniture de 16 ballots de 2000 lb sur palette de sel adoucisseur Magic;

ATTENDU QU' une (1) seule soumission a été déposée dans les délais requis de l'appel d'offres, dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Cout sans taxes 16 ballots de 2000 lb	Taxes	Cout avec taxes 16 ballots de 2000 lb
Sel Warwick inc.	5 632,00 \$	843,36 \$	6 475,36 \$
Sel Windsor / Univar	Pas soumissionné		

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, la directrice générale a procédé à l'analyse de l'offre reçue et elle est conforme aux exigences du cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu



D'accepter la soumission présentée par **Sel Warwick inc.** et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de 16 ballots de 2000 lb sur palette de sel adoucisseur Magic de l'entreprise **Sel Warwick inc.**, dont le cout est de 404,71 \$ du ballot (taxes incluses), transport inclus, faisant un total de 6 475,36 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-229

4.8. **TARIF DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte les tarifs applicables du « lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, soit :

- 70,00 \$ / tonne métrique pour les matières résiduelles;
- 70,00 \$ / tonne métrique pour les sols contaminés autorisés;
- 75,00 \$ / tonne métrique pour les boues d'une siccité $\geq 15\%$;
- 35,00 \$ / tonne métrique pour les rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage à Rivière-du-Loup;
- Gratuit pour les remorques domestiques de 0 à 3 mètres cubes;
- 10,00 \$ / bête ou 70,00 \$ / tonne métrique pour les animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDELCC).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-230

4.9. **DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - 43, ANCIENNE ROUTE 2**

Correspondance de monsieur André Rioux nous demandant un crédit pour les ordures, le bac brun et la vidange des fosses septiques.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement madame Julie Lemieux s'est rendue sur les lieux de l'immeuble concerné, soit 43, Ancienne route 2 et a constaté que la roulotte n'est pas alimentée en eau et pour l'évacuation des eaux usées, un cabinet de fosse sèche est situé à l'arrière de la roulotte permanente. Le rapport de l'inspecteur nous informe que les installations sont conformes à la réglementation en vigueur.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

1. D'accepter la demande de monsieur André Rioux pour obtenir un crédit pour la vidange des fosses septiques;
2. De refuser le crédit pour la collecte des ordures et le bac brun puisque la réglementation s'adresse à tous les contribuables, peu importe s'il se sert du service ou non.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2015-10-231

5.1. **ARBRES NUISIBLES SUR LE TERRAIN DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL - DEMANDE D'AUTORISATION**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à entreprendre les démarches pour la coupe des arbres nuisibles et dangereux situés à l'arrière de l'édifice municipal. Un permis sera demandé à l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Les arbres qui seront enlevés seront remplacés par des arbres fruitiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-232

5.2. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT - PANCARTE**

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert autorise une dépense supplémentaire de 500 \$ du Comité d'embellissement pour permettre d'installer une pancarte à l'intersection de la 185 et du chemin Taché Ouest. La pancarte sera située sur le côté sud du chemin Taché Ouest et elle sera installée de façon à ce qu'elle soit visible pour ceux qui arrivent de la Route 185 Nord ou Sud.

La Municipalité avait déjà adopté une résolution pour cette aide financière en 2014 (cf résolution 2014-07-201).

Pour finaliser le dossier, il a été décidé que la Municipalité paye directement la facture et le comité d'embellissement nous remboursera le montant déjà déboursé en 2014 pour la confection de la pancarte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-233

5.3. **BÂTIMENT SECONDAIRE SANS BÂTIMENT PRINCIPAL**

Madame Julie Lemieux inspecteur en bâtiment et en environnement nous a transmis un rapport d'inspection nous informant qu'elle a inspecté l'immeuble situé au 301, rue des Merles. Le propriétaire désire obtenir un crédit de taxes pour la vidange de fosse septique puisqu'à cette adresse, il n'y a aucun bâtiment principal, aucune installation septique et que le bâtiment principal (roulotte) aurait été enlevé vers les années 2007-2008 sans demande de permis.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que ce dossier soit transmis au Comité consultatif d'urbanisme puisqu'un bâtiment secondaire ne peut être installé sur un terrain s'il n'y a pas de bâtiment principal. Par la suite, il y aura une décision en ce qui a trait à la demande de crédits de taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



6. LOISIRS ET CULTURE

2015-10-234

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Le technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées en septembre 2015 et celles prévues en octobre ainsi qu'une liste des achats à faire autoriser par le Conseil municipal.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 70130 665	<u>Fourniture restaurant</u>			
		Achat d'un réchaud à soupe/sauce double ou triple (demande d'un éventuel gestionnaire);	250 \$	0 \$	-283 \$
		Construction d'une table de service dans le restaurant	100 \$		

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-235

6.2. MESURES SUR LA FACTURATION OBLIGATOIRE

CONSIDÉRANT nos nouvelles obligations en ce qui a trait aux mesures obligatoires pour l'enregistrement des ventes;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Rivière-du-Loup clarigraphe pour l'achat d'une caisse enregistreuse et d'un module d'enregistrement des ventes;

CONSIDÉRANT le programme nous octroyant une aide financière pour l'achat d'une caisse enregistreuse et d'un module d'enregistrement des ventes;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est plus avantageuse si l'on fait l'achat avant le 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser l'achat d'une caisse enregistreuse SPS-340F et d'un module d'enregistrement des ventes incluant une imprimante SAM4S - BTP0R880N0, le tout tel qu'indiqué dans la soumission de Rivière-du-Loup clarigraphe (1979) Ltée en date du 1^{er} octobre 2015, dont le cout total de la soumission est de 3 534,91 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



7. **RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2015-10-236

7.1. **SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU**

Invitation à participer à un symposium sur la gestion de l'eau qui se tiendra les 11 et 12 novembre 2015 à Rivière-du-Loup. Le cout par inscription est de 360 \$ par jour et 685 \$ pour les deux (2) jours. Les tarifs incluent le diner, les pauses et l'accès aux conférences.

Pour les visites au salon, c'est gratuit.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et l'inspecteur municipal à participer au salon des exposants qui se tiendra les 11 et 12 novembre 2015 à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

Les frais de déplacements seront remboursés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-10-237

7.2. **COLLOQUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et la directrice générale à participer au "Rendez-vous Santé-Sécurité" qui se tiendra le 25 novembre prochain à Rivière-du-Loup. La Municipalité payera les frais d'inscription qui sont de 55 \$ par participant ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3. **RENCONTRES**

Rencontres à prévoir :

- Ministère des Transports pour la Phase III de l'autoroute 85, le 7 octobre 2015 à 15 h 30;
- Rencontre Lac à l'épaule, le 16 octobre 2015 au Mont-Citadelle à compter de 9 h;
- Rencontre avec madame Chantal Ouellet et la CDTE, le 26 octobre à 19 h 30 (à confirmer avec la CDTE);
- Rencontre avec la MRC concernant les Programmes d'aide des municipalités locales, date à venir.

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.



9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.


2015-10-238


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

